

Certaines autorités établissent un lien entre la recrudescence de ces maladies infectieuses et l'augmentation spectaculaire et concomitante de la prostitution. On considère souvent en effet que la prostitution est un important facteur de propagation de ces maladies. Pour enrayer la contagion on a donc songé à légaliser la prostitution en faisant valoir que les personnes se livrant à la prostitution légalisée devraient se soumettre à des examens médicaux. Or, d'après l'expérience des médecins chargés de la lutte contre les maladies infectieuses, l'examen médical obligatoire et de routine des prostituées dans la population en général ne s'est révélé ni pratique, ni faisable ni efficace.

Chacune de ces maladies présente une période d'incubation particulière qui est dépourvue de tout signe clinique; le porteur de la maladie ne présente aucun symptôme bien qu'il soit déjà contagieux.

On rapporte avoir obtenu certains résultats au niveau de la lutte contre ces maladies dans certains pays où il existe des «quartiers réservés» rigoureusement isolés où les prostituées sont soumis à des examens médicaux sous la surveillance militaire et avec la même discipline.

Il est exact que les examens médicaux obligatoires et périodiques pratiqués sur les prostituées dans la population en général n'ont pas permis d'endiguer la propagation des maladies vénériennes. On peut même considérer que ces examens sont préjudiciables, car ils procurent, à tort, une impression de sécurité en donnant lieu à des diagnostics faussement favorables.

\* \* \*

## LA CHARTE DES DROITS

### L'OFFRE D'INSÉRER LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, à la page 3 du fascicule n° 46 des procès-verbaux du comité mixte spécial sur la constitution, on trouve l'amendement suivant, que notre parti a présenté:

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Lundi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a vu la lumière, comme saint Paul sur le chemin de Damas, et il a accepté notre proposition, pourvu que notre parti consente à amender la version anglaise de la façon suivante:

Everyone has the right to life, liberty, security of the person and enjoyment of property and the right not to be deprived thereof except in accordance with principles of fundamental justice.

Les députés ont sans doute remarqué qu'un seul mot avait été changé, «natural» étant remplacé par «fundamental». Le gouvernement, avec ses alliés néo-démocrates, avait voté rejeter la résolution au comité. Ces deux partis ont également rejété de concert la proposition à la Chambre.

J'espère que le premier ministre pourra convaincre les néo-démocrates d'accepter comme nous sa conversion et je l'invite à saisir, dans les plus brefs délais, la Chambre de cette motion

## Questions orales

que nous nous engageons à adopter à toutes les étapes dans les 24 heures, conformément à ce qu'il avait proposé.

• (1415)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE BUDGET

#### L'AFFECTATION DE FONDS POUR AIDER LES JEUNES CANADIENS À TROUVER UN EMPLOI

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, je voudrais interroger l'homme de 200 millions de dollars au sujet de ses priorités en matière de dépenses. Le ministre des Finances nous a dit hier que les Canadiens devaient emprunter 200 millions de plus pour payer la séance de photo au cours de laquelle les fuites se sont produites. Même si nous avons 621,00 jeunes gens en chômage, il n'a accordé que 280 millions supplémentaires pour les aider à trouver un emploi au cours des deux prochaines années. Comment le ministre explique-t-il qu'il est prêt à dépenser 200 millions pour sauver sa peau et seulement 280 millions pour les jeunes Canadiens?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, j'ai dit hier que les 200 millions supplémentaires seraient affectés à des projets spéciaux de relance économique. Ces projets favoriseront la reprise. Le ministère avait prévu de mettre en œuvre des projets de ce genre dans tout le pays au cours des années à venir. Nous allons les réaliser plus tôt. Nous créerons davantage d'emplois pour les Canadiens, ce qui réduira le nombre de chômeurs. Cet argent servira à donner du travail aux Canadiens actuellement en chômage dans les diverses régions du pays.

Nous annoncerons au cours des prochains jours et des prochaines semaines comment cet argent sera utilisé. J'invite madame le député à attendre les déclarations que divers ministres feront à cet égard. Elle constatera que des projets fort utiles vont être mis en œuvre et qu'ils aideront considérablement les chômeurs. J'espère qu'il y aura parmi eux un assez grand nombre de jeunes.

Comme je l'ai dit dans mon exposé d'hier, le gouvernement dépense des centaines et des centaines de millions de dollars pour la jeunesse. Les jeunes bénéficient de plus de la moitié des 1,200 millions affectés aux allocations de formation. Voilà ce que notre gouvernement fait pour les jeunes, car nous croyons en eux.

#### LES DIFFÉRENCES ENTRE LES DOCUMENTS DÉPOSÉS ET CEUX MIS EN CIRCULATION

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances, lequel sait pertinemment que ces fonds additionnels qu'il a dû trouver pour protéger sa réputation n'ont pas été alloués. Ils ont été ajoutés en l'espace de vingt-quatre heures.